

Séance du 5 novembre 2015 à 19 heures Commune de Lamagdelaine – Salle des fêtes

Aujourd'hui, cinq novembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Lamagdelaine –Salle des fêtes

Etaient présents: 51 titulaires dont 6 possédant une procuration

8 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle

BOISSIERES M. PARNAUDEAU Willy,

BOUZIES M. RAFFY Gilles,

CABRERETS M. SEGOND Dominique,

CAHORS M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M.

BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M.

MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

CAILLAC M. TILLOU José,
CALAMANE M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS M. TAILLARDAS Claude,

CIEURAC M. PEYRUS Guy,

COURS Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,

CRAYSSAC M. JOUCLAS Guy,

DOUELLE Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,

ESPERE M. PETIT Jean,

FRANCOULES M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC M. JARRY Daniel,

LAMAGDELAINE Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,

LAROQUE DES ARCS M. NOUAILLES Serge,

LE MONTAT M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

LES JUNIES Mme SIMON-PICQUET Agnès,
MECHMONT M. PRADDAUDE Jean-Paul,
MERCUES M. DIZENGREMEL Ludovic,
MONTGESTY M. GALTHIE Jean-Noël,
NUZEJOULS Mme DESSERTAINE Brigitte,

PONTCIRQ M. CHATAIN Thierry,

PRADINES M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD

Daniel,

ST CIRQ LAPOPIE M. MIQUEL Gérard,
ST DENIS CATUS M. FIGEAC Philippe,
ST GERY M. BORIES Olivier,
ST PIERRE LAFEUILLE M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS M. LAVAUR Pascal,
VALROUFIE M. ANNES Jean-Pierre,
VERS M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS:

CIEURAC M. GARD Michel,

FONTANES M. PLANAVERGNE Jean-François,
LAROQUE DES ARCS M. BONNEMERE Jean-Claude,
LHERM Mme SALANIE Jacqueline,
MAXOU M. VIVIER Jean-Luc,
MONTGESTY M. LEFEBVRE Jean-Yves,

M. BERNIOT Pierre-Jacques, M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

26 titulaires - 19 suppléants

BOISSIERES BOUZIES CABRERETS CAHORS

Mme GARRIGOU Isabelle, Mme MARMIESSE Yvette, M. PAULIN Peter,

Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève (excusée, procuration à M. Henri COLIN), M. SIMON Michel (excusé, procuration M. Martine LOOCK), Mme BOUIX Catherine (excusée), Mme FAUBERT Françoise (excusée, procuration Mme Cathy BONNET), M. SINDOU Géraud (excusé), M. TESTA Francesco (excusé), Mme HAUDRY Sabine (excusée), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES

Isabelle (excusée), M. BRIS René,

CAILLAC CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre (excusé),

CATUS COURS CRAYSSAC **ESPERE FONTANES** M. VAZ Victor(excusé), M. MOLESIN Jean-Pierre, M. FOURNIER Christian, Mme BOURDARIE Paulette,

François PLANAVERGNE),

Mme VALETTE Roselyne (excusée, procuration M. Jean-

M. COMBET Gil,

FRANCOULES GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

M. BARDINA Fabien,

M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène, LABASTIDE DU VERT

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LES JUNIES LHERM MAXOU **MECHMONT MERCUES**

M. REIX Jean-Albert, M. SABOT Aimé (excusé), M. PONS Stéphane (excusé),

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (excusée), M. BESSEDE Arnaud, **NUZEJOULS**

PONTCIRQ M. SOULIER Yves, **PRADINES**

Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (excusée, procuration

Mme Géraldine ROUAT), M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST MEDARD

M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard,

M. FERNANDEZ Pierre (excusé, procuration M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), M. RIGAL Serge,

ST PIERRE LAFEUILLE TOUR DE FAURE **VALROUFIE**

M. BONNET Frédéric (excusé),

M. DIOT Fabrice (excusé, procuration M. Pascal LAVAUR), M. NICOLAON Patrick,

M. GILES Jérôme (excusé), **VERS**

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Comuniciation

Objet: Création d'un groupement de commande Grand Cahors - Ville de Cahors -Marché « relations médias »

A été adopté à l'unanimité.



Délibération n° 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 5 novembre 2015 Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Carine COUTARD Service : Communication

Objet : Création d'un groupement de commande Grand Cahors - Ville de Cahors - Marché « relations médias »

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article 8 du Code des Marchés publics (CMP) ;

Depuis 2008, les directions de la communication du Grand Cahors et de la Ville de Cahors travaillent étroitement pour améliorer l'image et l'attractivité de notre territoire. Depuis 2011, les deux collectivités mobilisent une agence de relations presse pour effectuer cette mission. Ce travail a eu des résultats très sensibles en termes de retombées médiatiques.

Plusieurs événements majeurs, bien valorisés, peuvent servir de supports à ce travail. Le renforcement de l'attractivité de notre agglomération, au travers de ces projets, doit indiscutablement se réaliser via la mobilisation des médias régionaux et nationaux.

La démarche ayant été initiée depuis 2011, il convient de conforter le travail effectué auprès des différents médias nationaux et régionaux. Pour ce faire, il est donc nécessaire de renouveler la mobilisation d'une agence spécialisée en relations médias tout au long de l'année, afin de valoriser les événements majeurs du territoire. Le Grand Cahors et la Ville de Cahors souhaitent donc lancer, conjointement, une procédure pour recruter une agence

AR PREFECTURE

046-200023737-20151105-20_05_11_2015-DE Regu le 10/11/2015

de presse à l'année.

En vertu de l'article susvisé, un établissement public et une collectivité territoriale peuvent s'associer en constituant ensemble un groupement de commande.

Outil de mutualisation et de mise en commun des moyens, il permet l'obtention de meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat et en générant des avantages tarifaires.

Une convention constitutive du groupement est signée entre l'établissement et la collectivité. Elle définit les modalités de fonctionnement de la structure et désigne parmi ses membres un coordonnateur. Pouvoir adjudicateur, ce dernier procède aux opérations de mise en concurrence, selon la réglementation des marchés en vigueur, analyse les offres et propose un choix argumenté, selon des critères prédéfinis dans le règlement de la consultation.

Le Grand Cahors et la Ville de Cahors peuvent donc créer et former ensemble un groupement de commande afin de :

- Limiter le nombre de procédures lourdes ;
- Avoir une démarche globale et cohérente en termes de stratégie média et de marketing territorial ;
- Obtenir de meilleures conditions commerciales auprès des prestataires.

La Ville de Cahors serait le coordonnateur du groupement. Une convention constitutive du groupement fixe les obligations respectives des parties. S'agissant d'un besoin récurrent la convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les conditions d'adhésion d'un nouveau membre ou de retrait d'un membre du groupement, sont définies dans la convention ci-annexée. De fait, toute modification à la convention de groupement sera effectuée par voie d'avenant.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la création d'un groupement de commande de relations médias entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors ;
- b- D'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commande Marché « relations médias » (voir projet en annexe), ainsi que tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE